Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-BP_2023_COMMUNE-BF

VIVIERS

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2023

Introduction

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2022 et le rapport d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 14 mars 2023.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De ne pas augmenter la pression fiscale, comme c'est le cas depuis 2014,
- De limiter la croissance des dépenses de fonctionnement, malgré les impacts de l'inflation et de la crise de l'énergie sur le budget annuel, en préservant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants de la commune
- De réaliser des investissements essentiels pour la commune : maison de santé, 1° phase de la rénovation de la piscine municipale, soutien au projet du futur Ehpad, création des boutiques des anciennes écuries, préservation du patrimoine et amélioration de l'accessibilité aux bâtiments publics.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022 du budget principal.

Budget principal

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du BP2023 s'équilibre à 5 572 350 € incluant un résultat reporté de 956 520 €. Hors résultat reporté les recettes s'établissent à 4 615 830 € soit un budget en retrait de 3.3 % par rapport au réel de 2022 soit 4 774 689 €.

Recettes

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

Recettes fonctionnement par chapitre	Réel 2022	BP 2023	Evolution
013-Atténuations de charges	131 034.15 €	106 500.00 €	-18.7%
042-Opérations d'ordre	19 082.47 €	26 000,00 €	36.3%
70-Produits des services, du domaine	236 788.01 €	178 850 €	-24.5%
73-Impôts et taxes	3.357 944.17 €	3 346 900.00 €	-0.3%
74-Dotations, subventions	911 595.33 €	795 700,00 €	-12.7%
75-Autres produits de gestion courante	118 167.38 €	121 800,00 €	3.1%
76-Produits financiers	78.34 €	80,00 €	2.1%
77-Produits spécifiques	- €	40 000.00 €	NS
TOTAL	**4 774 689.85 €**	**4 615 830,00 €**	-3.3%

Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie ainsi que la part salariale sur les titres restaurant du personnel communal.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par les repas facturés dans les restaurants scolaires (diminué des écoles privées en 2022), et l'accueil périscolaire, la revente d'électricité photovoltaïque, les frais de mise à disposition et d'entretien des locaux perçus auprès de la Communauté de communes DRAGA et du Conservatoire Ardèche Musique et Danse, les entrées piscine et inscriptions à la course pédestre. Le recul du BP2023 par rapport à 2022 s'explique par le versement compensatoire de la Draga suite à une mutation de personnel, un niveau exceptionnel des recettes de régies culturelles en 2022 et par une indemnité d'assurance suite au séïsme réglée en 2022.

Chapitre 73 Impôts et taxes : Le produit global est quasiment stable, le recul essentiellement du à la baisse du reversement EPCI suite à l'intégration du conservatoire Musique et Danse étant presque compensé par la révision des bases d'impôts locaux.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-BP_2023_COMMUNE-BF

Chapitre 74 Dotations et subventions : la prévision est en recul de 116 miers € dont 104 liés à la disparition de l'avance du « filet de sécurité inflation ».

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comprend la perception des loyers, les locations de salles et la redevance sur l'énergie hydraulique, ainsi que toutes les recettes qui étaient imputées sur le chapitre 77 (sauf les produits de cession et les mandats annulés).La légère augmentation trouve son origine dans la perception des loyers.

Chapitre 77 ce chapitre enregistre les annulations de mandat (40 miers € par EDF)

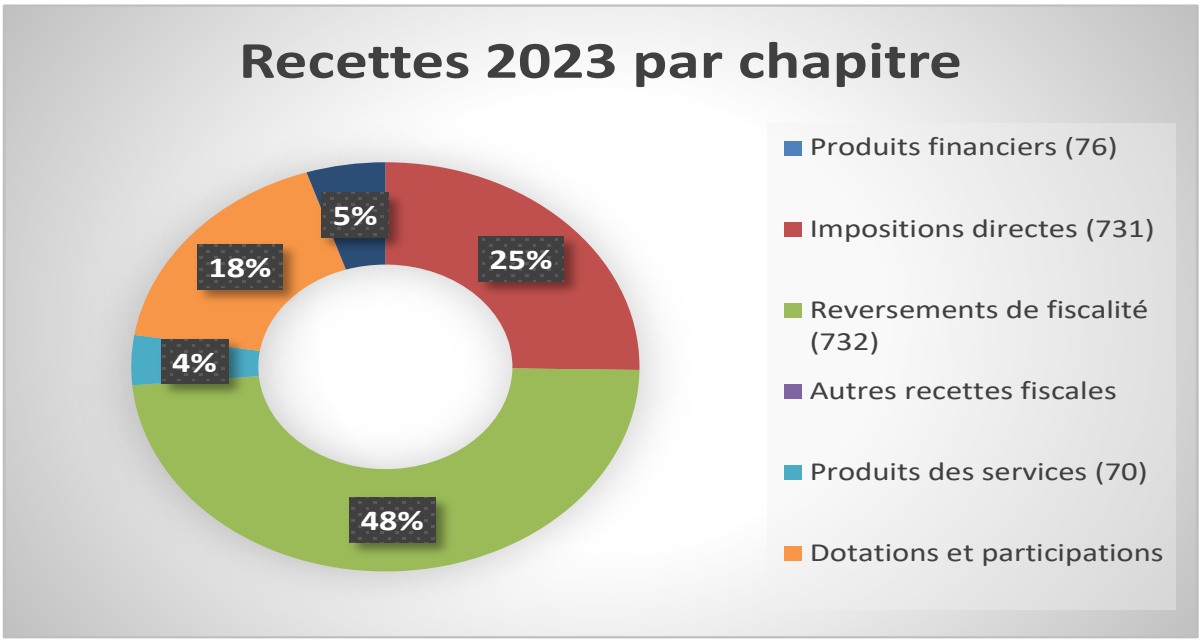

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement du BP2023 (hors 1 192 509.45 € de virement à l'investissement) se décomposent comme suit :

Dépenses fonctionnement par chapitre	Réel 2022	BP 2023	Evolution
011-Charges à caractère général	1 132 879.93 €	1 193 785.15 €	5.4%
012-Charges de personnel	2 155 059.42 €	2 212 000,00 €	2.6%
014-Atténuations de produits	32 133,00 €	35 000,00 €	8.9%
042-Opérations d'ordre	206 205.13€	210 000.00 €	1.8%
65-Autres charges de gestion courante	553 905,27 €	625 901,00 €	13.0%
66-Charges financières	29 947.93 €	41 155,00 €	37.4%
67-Charges spécifiques	13.02 €	2 000,00 €	NS
68-Dotations aux provisions	60 000,00 €	60 000,00 €	NS
TOTAL	**4 170 143.70 €**	**4 379 841.15 €**	5.0%

Chapitre 011 La progression des charges à caractère général s'explique par des dépenses supplémentaires en entretien du stade et des bâtiments et par l'inflation générale qui reste élevée.

Chapitre 012 Charges de personnel : Pour 2023, l'augmentation est due intégralement à l'augmentation du point d'indice, par ailleurs afin de contenir la masse salariale les effectifs moyens devraient diminuer.

Chapitre 014 Atténuations de produits : ce poste enregistre principalement le prélèvement du Fonds de Péréquation Intercommunal.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante, augmentation due au remboursement de l'avance « filet de sécurité inflation » qui devra être remboursée.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : ce chapitre est en hausse en raison de l'emprunt de 650 miers € contracté fin 2022.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-BP_2023_COMMUNE-BF

Chapitre 67 Charges spécifiques. Ce chapitre enregistre, depuis la norme M57, les titres annulés et les immobilisations cédées.

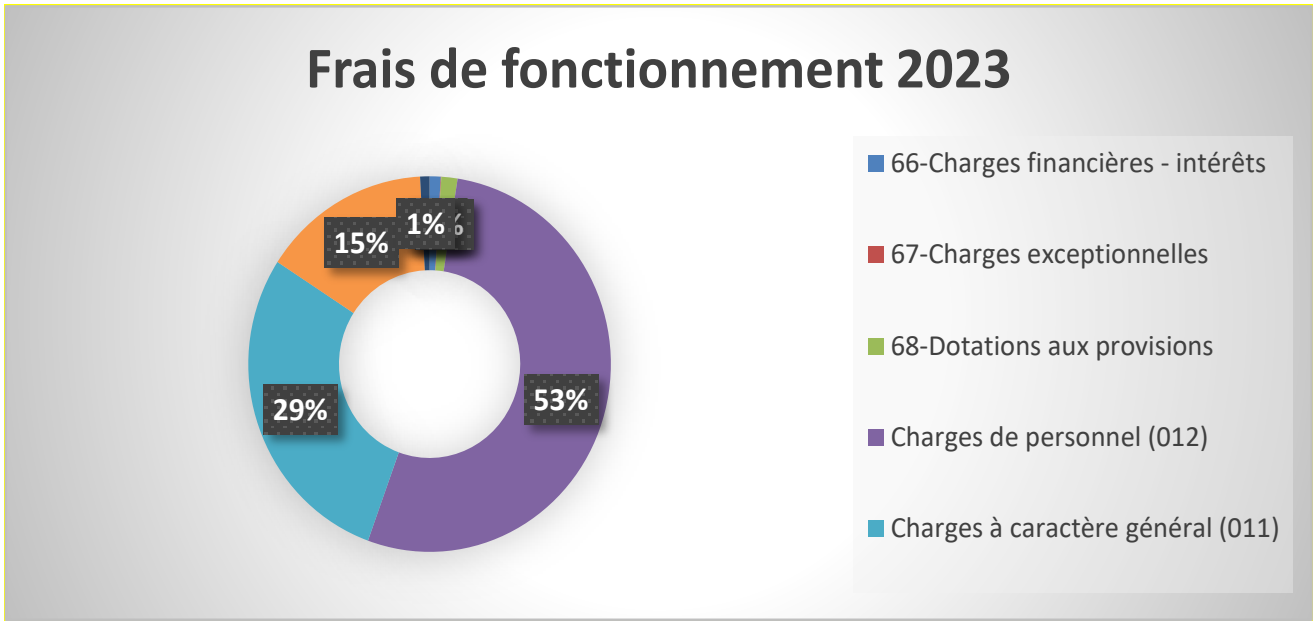

Section d'investissement

La section d'investissement du BP2023 s'équilibre à 6 120 580 € dont 431 024 € de soldes positifs reportés (y compris l'affectation de résultat 2022 au compte 1068).

Les recettes, hors reports, s'établissent donc à 5 689 555 € versus 1 460 102 € réalisés en 2022.

Recettes

Recettes investissement par chapitre	2022	BP 2023	Evolution
10-Dotations, fonds divers et réserves	111 162.06 €	109 000,00 €	-1.9%
13-Subventions d'investissement	295 594.21 €	1 461 520.46 €	NS
16-Emprunts et dettes assimilées	651 171.00 €	1 500,00 €	NS
021-Virement section fonctionnement		1 192 509.45 €	NS
024-Produits de cessions		100 000,00 €	NS
040-Opérations d'ordre	206 205.13 €	210 000.00 €	1.9%
041-Opérations patrimoniales	116 803.81 €	810 148.00 €	NS
23- Immobilisations en cours	**79 165.80 €**	**1 779 878.00 €**	NS
20- Immobilisations incorporelles	**0 €**	**25 000.00 €**	NS
S/TOTAL	**1 460 102.01 €**	**5 689 555.91 €**	NS
Excédents reportés	**797 638.09 €**	**431 024.17 €**	-46.0%
TOTAL	**2 257 740.10 €**	**6120 580.08 €**	NS

Des subventions importantes sont inscrites au budget 2023 (1 461 miers €) et correspondent aux subventions promises et quasi certaines. D'autres subventions importantes sont sollicitées notamment pour la rénovation de la piscine et l'aménagement des écuries mais non inscrites au budget car non notifiées ou confirmées, malgré leur probabilité.

Les recettes comprennent également la cession de la maison Villard pour 100 miers €.

Les recettes d'amortissements seront de 210 000 € (opérations d'ordre).

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-BP_2023_COMMUNE-BF

Enfin la section de fonctionnement finance les investissements à hauteur de 1 192 miers € et la section investissement bénéficie d'un report 431 miers € (excédent de la section investissement 2022 + affection de résultat 2022).

Dépenses

Dépenses investissement par chapitre	2022	BP 2023	Evolution
16-Emprunts et dettes assimilées	529 622.25 €	354 500,00 €	-33.1%
20-Immobilisations incorporelles	46 999.00 €	85 019.36 €	80.9%
21-Immobilisations corporelles	700 298.79 €	1 630 884.72 €	NS
23-Immobilisations en cours	845 969.13 €	3 183 235.00 €	NS
040-Opérations d'ordre	19 082.47 €	26 000,00 €	36.3%
204-Subventions d'équipement	4 534.84 €	30 793,00 €	NS
041-Opérations patrimoniales	0 €	**810 148.00 €**	-
	2 146 506.48 €	**6 120 580.08 €**	NS

Les remboursements d'emprunt en capital reculent en raison de l'ancienneté des emprunts.

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Travaux anciennes écuries 398 miers €
- Maison de santé pluridisciplinaire 1 200 miers €
- Travaux de voirie divers pour 284 miers €
- Travaux d'accessibilité de divers bâtiments publics 369 miers €
- Rénovation piscine municipale 1° tranche 500 miers €
- Video-protection tranche 4 88 miers €
- Réserve revitalisation du patrimone 103 miers €

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-BP_2023_COMMUNE-BF

Budget annexe Port

Le budget annexe Port ne reprend plus désormais que les seules opérations relatives au SPIC (Service Public Industriel et Commercial) qui s'inscrivent dans un champ concurrentiel. Cela regroupe l'accueil des plaisanciers, locaux ou de passage, et les activités commerciales annexes relatives aux activités nautiques. Ce champ n'intègre plus le restaurant « la guinguette » ni les entretiens faits sur le Rhône.

Section d'exploitation

La section d'exploitation 2023 s'équilibre à 87 250 € contre 84 626 € en recettes 2022 et 80582 en dépenses 2022.

Les charges subissent une augmentation de +3.1% en raison essentiellement de l'inflation .

Une subvention du budget principal de 35 141 € permet l'équilibre de la section d'exploitation.

Dépenses

Dépenses exploitation par chapitre	2022	BP 2023	Evolution
011-Charges à caractère général	11 286.19 €	15 000.30 €	32.9%
012-Charges de personnel	9 199.05 €	9 200,00 €	0.1%
042-Opérations d'ordre	64 141.15 €	63 000,00 €	-1.8%
65-Autres charges de gestion courante	0.20 €	50,00 €	NS
TOTAL	**84 626.39 €**	**87 250.30 €**	3.1%

Recettes

Recettes exploitation par chapitre	2022	BP 2023	Evolution
002-Excédent reporté		3 133.30 €	NS
042-Opérations d'ordre	30 278.51 €	31 000,00 €	2.3%
70-Ventes de produits	8 238.61 €	9 000,00 €	-35.4%
75-Autres produits de gestion courante	8 800,00 €	8 976,00 €	9.2%-
77- Produits exceptionnel	34 333.00 €	35 141. €	2.4%
TOTAL	**80 582.21 €**	**87 250.30 €**	8.3%

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 124 108 € financée par 63 000 € d'amortissement et 61 108 € de solde d'exécution reporté.

Dépenses

Dépenses investissement par chapitre	2022	BP2023	Evolution
16-Emprunts et dettes assimilées	- €		-100%
21-Immobilisations corporelles	7 219.94 €	93 108.97 €	NS
040-Opérations d'ordre	30 278.51 €	31 000,00 €	-8.4%
TOTAL	**37 498.45 €**	**124 108.97 €**	97.5%

Recettes

Recettes investissement par chapitre	2022	BP2023	Evolution
001-Solde d'exécution reporté		61 108.97 €	NS
16-Emprunts et dettes assimilées	- €		-100%
040-Opérations d'ordre	64 141.15 €	63 000,00 €	1.3%
TOTAL	**64 141.15 €**	**124 108.97 €**	53.0%